

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_195

Objet : Aide au développement des PME (PME+) : subvention à la SAS ETABLISSEMENTS SIX sur la commune de Steenvoorde

Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

Présents (62) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (13) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Stéphanie FENET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_195

Objet : Aide au développement des PME (PME+) : subvention à la SAS ETABLISSEMENTS SIX sur la commune de Steenvoorde

La SAS ETABLISSEMENTS SIX est une entreprise familiale située à Steenvoorde. Elle a été créée en 1916 par Albert Six, initialement forge au service de l'agriculture et de la petite industrie. Elle s'est développée progressivement pour se positionner sur le domaine de la tôlerie et de la chaudronnerie industrielle. Elle emploie actuellement 8 salariés.

Afin de poursuivre son développement, d'augmenter sa productivité, d'améliorer les conditions de travail de ses salariés et de pallier aux difficultés de recrutement de personnel qualifié, elle souhaite faire l'acquisition d'une presse plieuse numérique et du logiciel dédié. Cet outil permettra d'optimiser la consommation électrique et la matière utilisée. Par l'automatisation du matériel, les recrutements pourront se faire sur un public moins qualifié.

Cet investissement, d'un montant global de 374 192 € HT, permettra la création de 2 emplois.

Afin de finaliser le financement de ce projet, le dirigeant a sollicité une aide conjointement auprès du Conseil régional et de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo).

Au titre du dispositif « PME + volet 1 », incluant une bonification de 4 000 € pour les 2 emplois créés, la Région a délibéré le 13 décembre 2024 pour une subvention en faveur de l'entreprise de 77 926,40 €.

En complément de cette subvention, Cœur de Flandre agglo souhaite accompagner le développement de la SAS ETABLISSEMENT SIX sur le territoire, en bonifiant de 4 000 € la création des 2 emplois annoncés, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION A TITRE INDICATIF - HT en euros

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Presse plieuse numérique	357 382 €	357 382 €	Région Hauts-de-France à l'entreprise (investissement)	73 926,40 €
			Région Hauts-de-France à l'entreprise (bonus emploi)	4 000 €
Logiciel de soudure	16 810 €	12 250 €	Cœur de Flandre Agglo	4 000 €
			Entreprise	292 265,60 €
TOTAL	374 192 €	369 632 €	TOTAL	374 192 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission Européenne en date du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de Minimis, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil Régional en date du 08 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la région Hauts-de-France le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2023/173 du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'Agglomération Cœur de

Flandre (Cœur de Flandre agglo) au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Considérant la demande de subvention de la SAS Etablissements Six adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 25 juillet 2024 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par l'entreprise au Conseil Régional, et la délibération du Conseil Régional y afférente ;

Considérant que la participation de la Région Hauts-de-France est conditionnée à la participation de l'intercommunalité ;

Considérant le dispositif « PME + volet 1 » mis en place par la Région Hauts-de-France ;

Considérant le coût total de l'opération qui s'élève à 374 192.00€ HT ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 4 000 € à la SAS Etablissements Six au titre de la la création des 2 emplois,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SAS Etablissements Six, ainsi que tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,



Stéphanie FENET

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Valentin BELLEVAL

